

L'ajournement

En terminant, monsieur l'Orateur, je pense qu'on pourrait parler de Granville Island comme d'un projet-témoin, mais j'espère que de concert avec les gens de Vancouver, nous pourrions planifier l'utilisation du terrain de façon à répondre à leurs besoins et à leurs aspirations.

L'ÉNERGIE—LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LA SOLLICITATION POSSIBLE PAR ARCTIC GAS D'UNE GARANTIE DE L'ÉTAT POUR RÉUNIR DES CAPITAUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, cette affaire fait suite à la question que j'ai posée à la Chambre le 6 mai dernier à propos du pipe-line de la vallée du Mackenzie et qui m'avait été inspirée par un témoignage entendu devant l'Office national de l'énergie de la part de la société Canadian Arctic Gas. Elle a en effet laissé entendre, non pas une fois mais à maintes reprises, qu'elle chercherait à obtenir des garanties de l'État pour réunir les capitaux nécessaires à la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie. Par cette question assez longue, et que je ne veux pas expliciter davantage, je voulais surtout savoir si l'on avait effectué des démarches, du moins préliminaires, auprès du gouvernement pour en obtenir une forme quelconque de garantie, si des négociations à ce sujet étaient en cours et, si oui, où, elles en étaient.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) m'a répondu qu'il l'ignorait, mais qu'il «se renseignerait volontiers». J'ai voulu soulever à nouveau cette question à l'occasion du débat de la motion d'ajournement pour en connaître davantage à ce sujet à la suite de la réponse que m'avait donnée le ministre dans un remarquable esprit de coopération. J'espère que ce soir je pourrai apprendre non seulement si on est en train de négocier les garanties avec le consortium Arctic Gas—ce qui est particulièrement important étant donné que le rapport Berger vient d'être déposé—mais que j'apprendrai également de quelle nature sont ces garanties.

Je pourrais peut-être aider d'une façon ou d'une autre le secrétaire parlementaire et qu'il me corrige si je me trompe. Il y a en fait deux genres de garanties. On désire d'abord obtenir un régime d'assurance s'appliquant aux pannes. Les expéditeurs devraient verser un tarif tout risque et ils devraient payer l'Arctic Gas Pipelines même s'il n'y a pas de livraison. La seconde forme de garantie comporte également des risques sérieux. C'est la garantie de financement d'avalisation par le gouvernement. Par cette garantie, dans le cas où il y aurait dépassement des coûts prévus, le gouvernement s'engage à financer les dépassements importants.

● (2210)

Il faut dire que nous avons déjà eu des expériences malheureuses. Nous avons vu ce qui est arrivé dans le cas du pipe-line Alyeska, et dans de nombreux autres projets au Canada comme par exemple le dépassement des coûts prévus à la baie James. Quand on a commencé la construction du pipe-line Alyeska, on prévoyait un coût de 900 millions de dollars. Je pense qu'on en est maintenant à 9 milliards. Il peut y avoir des dépassements phénoménaux dans la vallée du Mackenzie.

Également très révélateur, au sujet des garanties, ceux qui s'y connaissent en finance, à Toronto et à New York, ont exigé

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

que le gouvernement endosse ce consortium privé, sinon ils ne peuvent obtenir de fonds du secteur privé. Voilà qui devrait donner aux députés de cette Chambre une idée de la valeur du projet de la vallée du Mackenzie: le secteur privé lui-même ne veut pas le financer sans garantie du gouvernement. Cette seule raison, sans même tenir compte du rapport Berger, devrait justifier le refus de cette aventure dont le seul intérêt est de transporter le gaz naturel de l'Arctique au marché américain.

Du point de vue du projet lui-même, disons tout de suite que je ne veux pas traiter des questions délicates des droits des autochtones et de l'environnement. On en parlera sans aucun doute à la Chambre plus en détail. A propos de la question plus limitée des garanties, on demande au gouvernement des garanties pour parer aux interruptions de service du pipe-line et là, bien entendu, les intérêts du ministère de l'Environnement et ceux du ministère des Finances divergent. Le gouvernement ferait certainement tout pour qu'il n'y ait pas d'interruption de service. Par conséquent, la protection de l'environnement, une fois l'oléoduc mis en place, courrait de grands risques, par suite même de l'existence de garantie de ce genre.

Quant aux garanties concernant le dépassement des frais de construction prévus, on sait d'ores et déjà que le pipe-line de la vallée du Mackenzie coûtera une quinzaine ou une vingtaine de milliards de dollars, d'ici la fin des travaux; nous avons des précédents où des travaux de ce genre, dans l'Arctique, représentant des sommes énormes ont coûté plus cher que prévu. Ce genre de construction d'hiver nécessaire constitue un risque très élevé, lorsqu'il s'agit d'en chiffrer exactement le coût. Demander aux Canadiens de garantir environ 8 milliards de dollars à l'égard de ce pipe-line serait une des pires tractations de toute l'histoire canadienne. Même le marché privé n'y toucherait pas, pour tout l'or du monde, à moins que le gouvernement n'intervienne et ne donne des garanties. Cette raison seule, sans même parler du rapport Berger, suffirait à justifier l'annulation du projet de construction de la vallée du Mackenzie.

C'est pourquoi je demande au secrétaire parlementaire s'il y a eu des demandes de faites et, dans l'affirmative, de nous dire lesquelles. Mes renseignements sur les garanties que l'Arctic Gas cherche à obtenir sont-ils exacts? Enfin, mais c'est loin d'être secondaire, je suis heureux de savoir que le ministre a dit qu'il ne savait pas, mais qu'il serait heureux de s'informer. C'est pourquoi j'ai pris la parole ce soir. J'attends dans un esprit ouvert qu'on nous dise exactement où en est la question de ces garanties.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne sais que trop bien jusqu'à quel point le député a l'esprit ouvert.

M. Leggatt: Très facétieux.

M. Kaplan: Dans cet esprit, je suis heureux de lui faire savoir que je peux répondre de manière très complète à sa question.

Une voix: Voilà qui est nouveau.